



Appel d'une decision de JAF

Par luna59

bonjour,

Mon ex compagnon avec qui j'étais pacsé et moi sommes passés devant le JAF le 5 mars afin de définir la garde de notre petite fille de presque 3 ans et le montant de la pension alimentaire.

La juge a donné son verdict le jour même et nous a informé que le jugement définitif serait posé le 21 mars.

Nous sommes donc en attente du document officiel et nous avons déjà mis le mode de garde en application. à savoir un week end sur deux (du vendredi 18H au lundi 8H) et une nuit par quinzaine (du mardi 18H au mercredi 18H)

Hier le pere de ma fille mécontent de cette décision m'a annoncé qu'il ferait appel et était prêt a ressaisir le JAF autant de fois qu'il le faudrait et ce afin d'obtenir ce qu'il veut m'imposer depuis notre séparation c'est a dire une nuit par semaine.

Cela ne représente certes qu'une nuit supplémentaire mais ma petite fille supportais tres mal ces vas et vient incessants et souffrait de troubles du sommeils et du comportements.

combien de fois est il en droit de sAisir le jaf ?

A combien d'appel a t il droit?

faut il remonter un dossier ou juste compléter le premier?

Est il fréquent que les JAF reviennent sur le verdicts de leurs confrères?

Je suis épuisée par ce premier passage devant le JAF, je subis les harcelement quotidien de mon ex et j'ai tres peur de voir ma vie de famille ponctuée par des passages devant le JAF tant qu'il n'aura pas ce qu'il veut.

merci de me dire ce qui est possible ou pas.

Cordialement

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement